

QU'EST-CE ?⁽¹⁾

Dans la jolie paroisse de St-Denis, sur le coteau qui domine la plaine immense, on a érigé un monument à la mémoire de l'abbé Quertier, le fondateur de la Société de Tempérance. Il en fut l'apôtre le plus éloquent au siècle dernier. Et c'était justice de rendre pareil hommage à un prêtre qui en arborant le drapeau de la Croix Noire s'est fait le bienfaiteur de sa race et de sa religion.

L'abbé Quertier était simple curé de campagne. Combien d'autres curés depuis lors ont marché sur ses traces et ont transformé leur paroisse en l'enrôlant sous l'étendard de la Croix. Et quand on parlait à l'un d'eux de lui ériger à lui aussi un monument indestructible, pour toute réponse, il désigna du geste la maison transfigurée, embellie d'un ivrogne converti, en s'écriant : " Voilà mon monument de tempérance ! "

I

Qu'est-ce donc que la tempérance ? C'est une vertu, mais une vertu si haute et si belle qu'on l'a rangée parmi les vertus *cardinales*. C'est l'une des rares vertus chrétiennes qui portent ce titre de noblesse. Et ainsi comprise, la tempérance exerce son action sur un champ plus vaste qu'on ne l'imagine tout d'abord. Elle exerce un contrôle sur toutes nos passions. Son but : c'est d'en tempérer l'ardeur fiévreuse et de les soumettre au joug de la raison. Aussi Bossuet définit la tempérance : " La vertu qui nous enseigne à être modérés en tout, principalement dans ce qui regarde les plaisirs des sens. " La

(1) Pages inédites d'un volume sous presse : *Croisade de Tempérance* : Sermons et causeries, par le R. P. Paul-Arsène Roy, des Frères-Prêcheurs. Un in-12 de 350 pages environ, avec préface par Mgr L.-A. Pâquet, P. A., V. G.— Paraitra à la fin du mois.

vertu de tempérance nous prescrit donc la *juste modération* dans l'usage de toutes choses. C'est elle qui nous initie au secret de la mesure, et qui est chargée en quelque sorte de régler nos démarches, nos paroles, nos amusements, nos conversations et nos repas. Dans le sens où on la prend d'ordinaire, elle prévient les excès dans le boire. La tempérance dans le boire prend le nom de *sobriété*.

La sobriété, c'est l'antithèse de l'ivrognerie : elle combat ce vice sur tous les terrains, et voilà pourquoi il importe de s'en faire une idée juste. Par ivrognerie, on entend ici l'abus des liqueurs fortes : abus qui va jusqu'à enlever l'usage de la raison, et à mettre sa victime en état d'*ivresse*. Quand l'ivresse se répète trop souvent, elle finit par causer une sorte d'état morbide, de dégénérescence qu'on appelle l'*alcoolisme*.

L'alcoolisme ne se contracte pas en un clin d'œil : il y faut du temps, des actes répétés. Car c'est par la répétition des mêmes actes que se crée l'habitude. C'est par la répétition constante de l'ivresse que se forge la dure chaîne de l'alcoolisme. C'est donc une passion qui se développe petit à petit et c'est à force de prendre son petit coup, qu'on devient alcoolique.

Sans doute tous les tempéraments ne sont pas les mêmes : aux uns, il faut plus ; à d'autres, moins ! Il y en a qui ont ça dans le sang ! Et alors l'habitude de boire s'acquiert très vite : un seul verre d'alcool suffit pour réveiller et enflammer leur soif. C'est comme une allumette qu'on jetterait sur un tas de paille : l'incendie éclate et la flamme dévore tout. Pour d'autres, cela prendra plus de temps, mais qui peut, hélas ! se flatter d'être à l'abri de tout danger ?

Et, une fois le feu bien allumé, gare à l'incendie. Il va se propager de proche en proche. Qu'est-ce à dire ? Je veux dire que l'alcoolisme est un vice *scandaleux*. Il ne se contente pas de dévorer sa victime en silence ; il ne tient pas à rester coi : il faut qu'il se montre au dehors, qu'il s'étale au grand

jour et qu'il scandalise toute une famille, toute une paroisse, toute une population. Quel scandale pour les enfants, pour les jeunes gens, lorsque celui qu'il faut vénérer et respecter parce qu'il est père et chef de la maison, se donne en spectacle dans l'état lamentable de l'ivresse ! C'est alors qu'on peut bien répéter avec le célèbre Lamennais : " L'ivrogne boit dans ce verre, qui vacille dans sa main tremblante, les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants."

Quel scandale pour les proches, les voisins, les amis !

On voudrait fermer les yeux pour ne pas le voir, se boucher les oreilles pour ne pas l'entendre ! Et on dit : " Ne faites pas attention à lui : il ne sait pas ce qu'il dit ! " Comme qui dirait : " Ne faites pas attention au chien, il gronde, c'est vrai, mais il ne mord pas ! " Cet alcoolique, il marmotte entre ses dents, mais ce sont des propos sans rime, ni raison. Il réalise dans son triste état la parole de nos Saints Livres : " L'homme placé sur un trône d'honneur n'a pas voulu comprendre : il s'est ravalé au rang des bêtes, et il leur est devenu semblable." (Ps. 48-13.)

II

Je ne m'étonne plus que l'Esprit-Saint soit si sévère quand il s'agit de qualifier cette faute ; l'Esprit-Saint proclame qu'elle est grave, que c'est un péché mortel, et il ajoute ces paroles que l'on peut lire dans les Saintes Écritures : " Les ivrognes n'iront pas au ciel ! " (I Cor. 6-10.)

Et cela se comprend : l'homme en se livrant sciemment, volontairement, à pareils excès dans le boire, excès qui vont jusqu'à l'ivresse et bientôt jusqu'à l'ivrognerie, se prive par là même de cette raison qui nous a été donnée par le bon Dieu, comme un flambeau allumé pour éclairer nos pas. Or, nous n'avons pas le droit, sans un motif impérieux, de renoncer, fût-ce momentanément, à l'usage de la raison.

Y renoncer ce n'est pas seulement se dégrader, s'avilir, c'est sortir de l'ordre moral ; c'est renverser le plan divin et rester à la merci de ses passions déchaînées. L'homme devenu ivre ne tient plus le gouvernail, et il peut commettre toutes les sottises. Il s'expose à tous les désordres, à toutes les fautes qu'inspire l'instinct aveugle et corrompu.

*

* *

Il n'en fallait pas plus pour que l'Église alarmée du péril que courent un si grand nombre de ses enfants, vous crie de toute la force de ses poumons : Halte-là ! Il n'en fallait pas plus pour qu'elle élevât bien haut dans les airs l'étendard de la Tempérance : je veux dire la Croix Noire ! Elle en est à sa troisième, ou quatrième croisade en ce pays, et quel bien ces croisades n'ont-elles pas produit ? Tous d'un commun accord admettent qu'il y a aujourd'hui " moins de larmes dans les foyers, moins de misères chez les enfants, moins de crédit dans les magasins, moins de blasphèmes sur les lèvres, moins de désordres dans les mœurs." Il y a progrès un peu partout, dans tous les rangs de la société. Notre classe dirigeante est plus sobre, notre jeunesse universitaire plus digne, nos gens de chantiers sont réhabilités et sacrent moins qu'autrefois. La coutume de payer la *traite* est abolie, et l'alcool n'est plus l'infâme compagnon de nos soirées de famille. " On a pu traverser presque une moitié du continent sans voir tituber un ivrogne, sans être témoin des brutales querelles engendrées par le compagnonnage suspect de la bouteille. Si ce hideux spectacle est devenu plus rare, ce n'est pas que l'on boive en cachette, mais c'est que l'on boit beaucoup moins."(1)

Hélas ! tout ne va pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et il faut bien l'avouer, le mal ancien tend à

(1) S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, archev. de Québec : Instruction à son clergé, 25 août 1925.

renaître. Il est moins apparent peut-être qu'autrefois, car ceux qui s'en font les néfastes propagateurs ont recours aujourd'hui à des manœuvres souterraines et des opérations clandestines. Et leur travail de sape et de mine n'en est que plus dangereux.

Voilà pourquoi nous souffrons actuellement de la plaie de l'alcoolisme. J'en vois la preuve dans le commerce si florissant de la boisson. L'alcool bon an mal an apporte des millions de revenus au gouvernement. J'en vois la preuve évidente dans le transport de charges de bière jusque dans les campagnes les plus reculées, j'en vois la preuve dans le *commerce à la cachette* et dans la *fabrication clandestine du whisky*, qui se continuent dans certaines régions malgré la rigueur et la sévérité de la Loi des Liqueurs.

De nouveau donc l'hydre, le monstre de l'alcoolisme cherche à relever la tête : et coûte que coûte il faut l'abattre. Une fois de plus, des apôtres au verbe ardent, à la parole chaude, enflammée, vont aller de paroisse en paroisse, d'église en église, afin de continuer à prêcher la Sainte Croisade, afin d'enrôler les nôtres sous l'étendard de la Croix, comme le firent autrefois les Monseigneur de Laval, puis les Quartier et les Mailloux, et enfin, en des temps plus rapprochés, celui qui est actuellement notre Archevêque et que la maladie retient sur un lit de douleurs, loin du champ de bataille où il fût le plus valeureux des champions de la tempérance.

*
* *

La tempérance est une vertu qui demande du courage, de l'abnégation, des sacrifices. Or, c'est la Croix qui nous prêche le plus éloquemment le sacrifice. Elle nous enrôle, elle nous étreint dans ses bras austères pour faire de nous des sobres, des croisés. Elle nous englobe dans une vaste association afin de mieux nous prémunir contre les petites faiblesses

individuelles. L'association, l'union, voyez-vous, c'est la grande puissance du jour, c'est la puissance de notre siècle. Le 20e siècle, c'est le siècle des unions, des associations. L'association réunit toutes les forces comme en un seul faisceau ; elle dirige vers un but commun les pensées, les aspirations et les efforts des associés. Aussi, l'Église encourage-t-elle partout l'établissement des sociétés de tempérance et les enrichit-elle de précieuses indulgences. Il faut, dans les paroisses, les collèges, les universités, les couvents, il faut dresser le *rempart* contre le flot qui monte, il faut s'armer contre l'ennemi qui avance. Or, le rempart, c'est la Société de Tempérance ; l'arme victorieuse, c'est la Croix noire.

“ Oui, faisons revivre en nos mœurs canadiennes le culte de la Croix. Puisse cette Croix de Jésus rester à jamais gravée dans le souvenir et dans le cœur des Canadiens français ! Puisse-t-elle toujours, dans nos maisons, s'offrir à tous les regards et prendre la place d'honneur ! Puisse-t-elle surtout inspirer à toutes nos familles canadiennes l'esprit et la vertu de tempérance, de cette tempérance qui fait les races fortes, saines et fécondes, qui fait les ménages unis et heureux, qui entretient au foyer l'abondance, la paix, la concorde, la douce fraternité, et, pardessus tout, cette joie chrétienne où nous trouvons la promesse et le gage des joies éternelles ! ”

P.-Arsène Roy, o. p.
